

Procès-verbal n° 89

Assemblée communale ordinaire du lundi 10 décembre 2018 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 44 du 28 novembre 2018, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19.06.2018.
2. Présenter, discuter et adopter le budget 2019, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.
3. Présenter, discuter et adopter un dépassement de crédit de Fr. 40'000.00 pour la réfection du chemin de la Louvière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Présenter, discuter et adopter un dépassement de crédit de Fr. 13'000.00 pour la réfection de l'éclairage public de Mervelier, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
5. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h05 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'une scrutatrice

La scrutatrice suivante est proposée et acceptée à l'unanimité par une levée de main :

- Madame Marlyse Fleury

Il y a 20 personnes présentes sur les 413 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19.06.2018

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter le budget 2019, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Le Conseil communal vous propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2019, déficitaire de Fr. 60'306.00

Budget municipal 2019

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2018
Administration	200'500.00	198'750.00	68'900.00	69'600.00
Travaux publics	111'600.00	107'500.00	100'000.00	102'500.00
Affaires juridiques	9'180.00	11'180.00	6'600.00	6'600.00
Instruction / formation	648'312.00	647'445.00	23'700.00	25'700.00
Aide sociale	345'011.00	281'892.00	4'119.00	4'088.00
Economie publique	22'050.00	24'000.00	0.00	1'500.00
Finances	229'350.00	227'350.00	56'015.00	56'015.00
Impositions	54'100.00	50'600.00	1'314'463.00	1'260'412.00
Enlèvement des déchets	48'500.00	47'500.00	48'500.00	47'500.00
Inhumations	10'000.00	28'000.00	3'500.00	3'500.00
Service du feu	19'500.00	16'000.00	12'000.00	12'000.00
Epuration	43'000.00	46'000.00	43'000.00	46'000.00
Totaux	1'741'103.00	1'686'217.00	1'680'797.00	1'635'415.00
Excédent de charges	60'306.00	50'802.00		

Les autorités communales vous proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.
Toutes les taxes communales restent inchangées. Les prix de vente des parcelles restent également inchangés.

Le Conseil communal vous propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2019 qui se solde par un **déficit de Fr. 19'020.00**

Budget bourgeois 2019

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2018
Administration	24'800.00	24'800.00	200.00	200.00
Travaux publics	12'100.00	12'100.00	5'000.00	5'000.00
Finances	43'200.00	35'200.00	55'880.00	55'880.00
Totaux	80'100.00	72'100.00	61'080.00	61'080.00
Excédent de charges	19'020.00	11'020.00		

Questions et remarques

- Bertrand Mouttet souhaite savoir s'il était nécessaire que 5 camions de pompier se déplacent pour une fuite d'huile. André Marquis répond que c'était une mauvaise compréhension.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité les budgets 2019, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.

3. Présenter, discuter et adopter un dépassement de crédit de Fr. 40'000.00 pour la réfection du chemin de la Louvière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Approbation du dépassement de crédit concernant la stabilisation de glissement de terrain et la réfection du chemin de la Louvière.

Le crédit accepté lors de la dernière assemblée s'élevait à Fr. 120'000.00. En raison des intempéries de ce printemps, le chemin de la Louvière est devenu impraticable. Le surcoût des travaux de remise en état s'élève à Fr. 40'000.00.

Au final, le montant total des travaux se monte à Fr. 160'000.00. Travaux subventionnés à 65%.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le dépassement de crédit de Fr. 40'000.00 pour la réfection du chemin de la Louvière, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

4. Présenter, discuter et adopter un dépassement de crédit de Fr. 13'000.00 pour la réfection de l'éclairage public de Mervelier, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin

Crédit voté lors de l'assemblée communale de décembre 2017 : Fr. 140'000.00

Surcoût : installation de trois luminaires supplémentaires : Fr. 13'000.00

Subventions :

- Subvention cantonale : Fr. 20'665.00
- Don du Patenschaft : Fr. 30'000.00

Coût effectif pour la commune de Mervelier : Fr. 102'400.00

Questions et remarques

- Béatrice Kottelat souhaite savoir si le Conseil communal envisage d'éteindre l'EP à partir de minuit. Michel Randin répond négativement. En effet, l'EP diminue son intensité mais ne s'éteint pas.
- Jean Charmillot mentionne que dans sa rue un luminaire est mal dirigé. Michel Randin prend acte et se déplacera pour constater.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le dépassement de crédit de Fr. 13'000.00 pour la réfection de l'éclairage public et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

5. Divers.

GRALALON - JOURNAL

Jean-Paul Bloque souhaite savoir s'il est prévu que le journal reprenne ses éditions. Martine Brêchet répond positivement.

REFECTION DES BANCS ET CROIX DU VILLAGE

Jean-Paul Bloque se porte volontaire pour ces travaux.

VOEUX

Martine Brêchet transmet ses vœux à toute la population.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20H55 devant 20 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier